

# COMMUNIQUE DE PRESSE

**Date :** Le 6 mars 2008

**Objet :** Synthèse du Comité syndical du SYTRAL

**Séance du 6 mars 2008 à 14h30 au SYTRAL**  
**Salle du Comité (8<sup>ème</sup> étage)**  
21 boulevard Vivier Merle - 69003 Lyon

## **Approbation du protocole d'accord relatif au volet « gares » du projet ferroviaire de l'Ouest lyonnais :**

L'ensemble des signataires du premier protocole sur le projet ferroviaire de l'Ouest lyonnais, ainsi que le SYTRAL, les communautés de communes et les communes concernées vont s'engager dans l'aménagement de l'ensemble des gares et de leur financement. Le SYTRAL participera aux études permettant de faciliter la circulation de la clientèle intermodale en gare de Saint-Paul, c'est-à-dire d'établir un système « quai à quai » entre le terminus de la ligne forte C3 et les quais TER. Ce projet devra s'intégrer dans une étude au périmètre plus important redéfinissant les circulations autour de la gare.

## **Lignes fortes C1 / C2 – Approbation d'une convention avec Gaz Réseau Distribution France :**

La réalisation des travaux et l'exploitation de la future ligne de trolley rendent nécessaires le déplacement ou le maintien des réseaux de gaz appartenant à GDF sur des voiries reprises par le SYTRAL. La convention a pour objet de définir les principaux droits et obligations des parties quant à la réalisation des travaux de déviation ou de protection des réseaux. Cette convention prévoit également le recollement des plans et du positionnement des canalisations dans les zones concernées.

## **Plan de déplacements d'entreprise – Plan de déplacements d'administration : Renouvellement de la convention avec la Préfecture du Rhône :**

Près de 300 agents bénéficient à ce jour du dispositif PDA. La convention arrivant à échéance, La préfecture du Rhône a souhaité son renouvellement au tarif City pass PDE 50%.

Par ailleurs, à titre provisoire, cette convention est élargie aux agents du Tribunal Administratif et de la Cour d'appel administrative, durant un délai de six mois, délai nécessaire à la mise en place d'un PDA propre à ces deux administrations.

**Plan de déplacements d'entreprise - convention avec la compagnie de conseil en financement PREMIUM :**

Filiale du Crédit Immobilier de France qui a déjà mis en place un PDE, le groupe Premium installé à la Cité Internationale souhaite réaliser un PDE City Pass 70%.  
Comme pour tous les PDE un premier bilan sera réalisé dans six mois.

**Distribution de titres sociaux - convention avec le CCAS de Lyon :**

Les CCAS auront accès à des tickets à moitié prix et à l'abonnement social Pass partout S qu'ils peuvent remettre à des personnes en situation de détresse financière ou de précarité et n'ayant pas directement accès à la tarification sociale TCL distribuée en agence. Cette convention remplace la précédente signée avec le service Solidarité de la Mairie qui était auparavant en charge de la distribution de ces titres.

**Accès au réseau TCL pour les Porte-drapeaux des associations d'Anciens combattants, lors des cérémonies commémoratives :**

Une carte Tecely gratuite sera attribuée à chacune des associations d'Anciens combattants de l'agglomération, soit environ 150. Cette carte établie au nom de l'association et portant le logo de l'Office national des anciens combattants (ONAC) permettra à son représentant porte-drapeau d'accéder gratuitement au réseau les jours de cérémonies commémoratives exclusivement. L'ONAC assurera la distribution et le contrôle de leur utilisation.